

Les dernières informations du Groupement Plasturgie Automobile Octobre 2018

## Agenda du GPA

Commission QHSE: Lundi 29 Octobre 2018
Commission RH: Jeudi 8 Novembre 2018

Comité de Liaison Automobile : Mercredi 12 Décembre 2018

Conseil d'Administration : Mercredi 12 Décembre 2018

Lire la suite



Le service QHSE du GPA se renforce...

Bouchra ABDOULAYE (en contrat d'apprentissage et préparant un Master II QHSE) est arrivée au GPA le 1er octobre 2018 et interviendra en support d'Amaury CORNILLEAU sur les aspects RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et QHSE.



## Intervention de Cédric COMBEMOREL - Body in White & Equipments Senior VP chez PSA

Lors du Comité de Liaison Automobile du GPA organisé le 5 octobre à Levallois, Monsieur Cédric Combemorel a présenté, à une quarantaine de membres du GPA, la qualité des développements pour PSA (présentation du modèle

PSA de convergence géométrique et conformité).



Présidence du CLIFA

François LIOTARD, Directeur de LISI AUTOMOTIVE, a été élu à la Présidence du CLIFA (Comité de Liaison des Industries Fournisseurs de l'Automobile) pour une durée de 2 ans.



Newsletter GPA - Octobre 2018

#### Matinée de l'Innovation GPA

#### Vendredi 16 Novembre 2018 - 10h00/12h30 - GPA (Levallois)

Présentation des feuilles de route innovation de la PFA Filière Automobile et Mobilités et d'IPC, le Centre Technique Industriel de la Plasturgie et des Composites.

09h45 Accueil

10h00 Présentation des road-maps et des besoins d'innovation de la PFA, Jean-Luc BROSSARD, Directeur R&D de la PFA Filière Automobile et Mobilités.

11h15 Présentation de la feuille de route d'IPC, Dominique MEILLASSOUX, Directeur de la Recherche adjoint d'IPC.

12h30 Fin

Rens.: gpa@autoplasticgate.com



## Offre d'emploi CDI : Consultant Digital

Rattaché au Délégué Général, vous intervenez pour nos adhérents en support sur toutes les dimensions de l'industrie 4.0 et de l'usine du futur (économiques, technologiques, organisationnelles, environnementales et sociétales).

#### Vos missions:

- . Collecte, exploitation et communication des informations techniques à nos adhérents (ex : veille sur les dernières évolutions du monde numérique).
- . Animation d'une commission technique à laquelle participeront les référents digitalisation/industrie 4.0 des entreprises adhérentes
- . Aide au pilotage de projets « Industrie du Futur » dans les entreprises adhérentes (grands équipementiers automobiles) : déplacements sur site.
- . Rédaction de documents de synthèse.
- . Montage de dossiers de financement.

#### Votre profil:

Ingénieur de formation, de préférence spécialisé en robotique ou informatique industrielle, vous disposez d'une expérience de 3 ans minimum.

Très bonne connaissance du monde industriel : expérience opérationnelle impérative.

Une bonne connaissance du secteur automobile serait un plus.

Très bon niveau d'anglais exigé, notamment à l'oral (possibles interventions sur sites à l'étranger).

#### Compétences requises :

. Aptitude à l'animation de réunions

- . Esprit de synthèse, autonomie, capacités rédactionnelles (rédaction de notes de synthèse à destination des adhérents).
- . Capacité d'écoute, de coopération et esprit créatif
- . Capacité à comprendre rapidement les projets de nos adhérents
- . Bon sens de l'organisation
- . Adaptabilité (cf création de poste)

<u>Poste basé à Levallois</u> (92) avec des déplacements en France, à pourvoir dès que possible Contact : gpa@autoplasticgate.com

### Evènements extérieurs



#### **Evènement: Usine Extraordinaire**

du 22 au 25 Novembre 2018 - au Grand Palais à Paris

Expériences immersives, dialogues avec des technicien.ne.s, ingénieur.e.s et chef.fe.s d'ateliers, découverte de lignes de production recréées sur place, réalité virtuelle, exposition de machines monumentales... et conférences passionnantes. L'Usine Extraordinaire se veut résolument ouverte, expérientielle et attractive à travers quatre univers Inventer, Fabriquer, Connecter et Partager.

https://www.usineextraordinaire.com/evenement-usine-grand-palais/#programme

# Automotive Meeting in Tanger 2018 - Convergence anticipée vers les objectifs des écosystèmes 2014-2020

du 28 au 30 Novembre 2018 - Tanger (Maroc).

L'Association Marocaine pour l'Industrie et le la Construction Automobile, AMICA, organise un rendez-vous professionnel unique et incontournable conçu pour développer vos futurs partenariats dans l'industrie automobile euro-méditerranéenne avec :

- Des rencontres B to B hautement qualifiées.
- Des conférences et tables rondes thématiques animées par des experts du secteur.

AMT 2018 réunira les principaux acteurs de la filière automobile : Constructeurs et Equipementiers, Bureaux d'études et Logisticiens avec la participation des Administration Marocaines en relation avec la filière automobile

L'édition 2018 se tiendra à Tanger, la région qui abrite le complexe industriel Renault Tanger-Med, le Port Tanger Med et un tissu industriel mature et dense avec aussi bien des équipementiers de renommée mondiale que des PME.

Lors de cette édition, il sera fait un point d'avancement des écosystèmes à deux années du terme du plan d'accélération industrielle au moment où plus de 30 usines Greenfield équipementiers rangs1 sont en cours de construction assurant ainsi la convergence vers les objectifs des écosystèmes (créations d'emplois-profondeur d'intégration locale-chiffre d'affaire à l'export – arrivée des métiers pionniers) en avance par rapport au terme initial. La dimension ressources humaines sera également au centre des débats.

Renseignements et inscription: http://www.btob.ma/amt2018/



#### Mission automobile Business France au

du 3 au 7 décembre 2018

Business France organise au Mexique une mission de fournisseurs désireux d'apprécier sur place les importants besoins de l'industrie et d'en rencontrer les acteurs.

Inscription auprès de Nathalie GAZEYEFF : nathalie.gazeyeff@businessfrance.fr

Télécharger le programme

### **FORMATIONS GPA Services**



Formation IATF 16949 : 2016 / ISO 9001 : 2015

#### Mercredi 21 & Jeudi 22 Novembre 2018 - Levallois-Perret

Parue le 1er octobre 2016, la norme IATF 16949 : 2016 a remplacé la spécification technique ISO/TS 16949 : 2009.

Cette norme, élaborée par l'IATF, l'international Automotive Task Force, définit les exigences fondamentales d'un système de management de la qualité pour la production de pièces de série, de rechange et d'accessoires pour l'automobile.

Elle vise les fournisseurs de composants automobiles, qui <u>ont l'obligation d'être certifiés</u> <u>pour pouvoir livrer les constructeurs</u>.

Cette évolution a pour but de s'aligner avec la structure et les exigences de la norme ISO 9001 : 2015, complétées par les attentes de l'industrie automobile.

Ce nouveau référentiel renforce le système de management en terme d'amélioration continue, d'analyse et de prévention des risques et de leardeaship. Il intègre l'idée que les acteurs de l'industrie automobile ont besoin de s'ajuster en permanence à leur environnement, ce qui leur demande efficacité et adaptabilité.

Pour les entreprises déjà certifiées, la date de <u>passage à la nouvelle version est à effectuer avant le 14 Septembre 2018.</u> Au-delà de cette date, <u>toute certification ISO/TS 16949 : 2009 devient invalide et nécessite un audit initial</u>.

Programme complet: Formation IATF 16949:2016 / ISO 9001:2015 - 21&22 11 2018



L'ISO 14001 : 2015 : Les évolutions des exigences de la norme et leurs impacts sur

#### votre SME

#### Jeudi 29 Novembre 2018 - Levallois Perret

Parue en septembre 2015, la norme **ISO 14001 : 2015** remplace la version 2004. Il s'agit de la 3ème version de la norme de système de management environnemental. Cette norme, élaborée par l'ISO (**International Standardization Organization**), définit les exigences fondamentales d'un système de management de l'environnement applicable à toute organisation, grande ou petite, quel que soit son domaine d'activité. Les principales évolutions sont de deux natures :

- la forme, avec l'adoption d'un nouveau plan : dans un souci de simplification pour ceux qui utilisent plusieurs systèmes de management, ISO 14001:2015 suit la même structure générale dite « de haut niveau » que les autres nomes ISO de système de management.
- Le fond, avec l'adoption de nouvelles exigences et le renforcement d'exigences existantes dont notamment :
- la compréhension du contexte externe et interne de l'entreprise ;
- la compréhension des besoins et attentes des parties intéressées pertinentes ;
- le renforcement du rôle de la direction ;
- la prise en compte du cycle de vie produit pour aborder les aspects environnementaux ;
- le renforcement du lien entre la stratégie de l'entreprise et le SME,
- ...

Pour les entreprises déjà certifiées, le <u>passage à la nouvelle version est à effectuer</u> <u>avant septembre 2018.</u> Au-delà de cette date, <u>toute certification ISO 14001 : 2008</u> devient invalide et nécessite un audit initial.

La formation proposée par GPA Services, vous propose de comprendre et maîtriser les nouveautés de l'ISO 14001, pas à pas : présentation des nouveautés, et leurs impacts sur les SME existants, échanges sur le point de vue et les attentes de «l'auditeur tierce partie»

- Contexte de la norme ISO 14001 : 2015.
- Evolution des exigences : les grands principes.
- Identification des exigences de la norme, de leurs évolutions et analyse des impacts sur le SME.
- Synthèse des changements notables de l'ISO 14001 : 2015.

Programme complet: Formation ISO 14001 - 29 Novembre 2018

## REACH et la Plasturgie

#### Mardi 4 Décembre 2018 - Levallois Perret

Entré en vigueur en 2007, le règlement REACH issu de l'Union Européenne prévoit les dispositions applicables concernant la fabrication, l'importation, la mise sur le marché et l'utilisation des substances chimiques, telles quelles, en mélange ou dans des articles (produits-finis ou semi-finis).

Le règlement REACH s'articule autour de 4 procédures fondamentales :

- L'enregistrement de toutes les substances produites ou importées à plus d'une tonne par an,
- L'évaluation qui s'exerce à la fois sur les dossiers et sur les substances,
- L'autorisation des substances extrêmement préoccupantes (dites SVHC) visées à l'annexe XIV,
- La restriction pour les substances présentant un risque inacceptable.
   La mise en œuvre de REACH au sein de votre entreprise exige une compréhension des rôles et des responsabilités concernés.

La formation GPA Services vous permet de comprendre et maîtriser l'application du règlement REACH à vos activités : présentation du principe de base et des exigences applicables, et leurs impacts sur vos activités.

- Contexte du règlement REACH
- Le processus REACH et son impact sur l'entreprise
- Appliquer REACH, se préparer et anticiper
- Echanges et retours d'expérience.

Téléchargez le programme et le bulletin d'inscription :

#### **ECONOMIE**



# Le GPA lance l'alerte sur de possibles ruptures de chaîne dans l'industrie automobile

Le GPA tire la sonnette d'alarme : les pénuries de matières PA 6.6 mettent en grande difficulté les équipementiers plasturgistes

automobiles. Par ailleurs, les prix de cette matière ont augmenté de plus de 40 % depuis 2017.

https://www.autoplasticgate.fr/le-gpa-lance-lalerte-sur-de-possibles-ruptures-de-chaine-dans-lindustrie-automobile/

## La Fédération de la Plasturgie et des Composites s'associe une nouvelle fois à l'enquête menée par l'Observatoire des délais de paiement

Depuis 2008, année de l'application de la Loi de Modernisation de l'Economie, cet observatoire est chargé d'analyser l'évolution des conditions de paiement. Mandaté par l'Observatoire, le cabinet de conseil CODINF coordonne cette enquête dont les résultats sont reproduits dans un rapport remis chaque année au Ministère de l'Economie et des Finances.

Vous trouverez ci-après le lien pour remplir cette enquête en ligne : Enquête PLASTURGIE / délais de paiement 2018

L'url brute: https://fr.surveymonkey.com/r/HSDNCM7

La date butoir pour la prise en compte de nos données sectorielles dans l'enquête 2018 est le 30 novembre.

# L'industrie automobile française : analyses et statistiques 2018

Télécharger la brochure du CCFA :

http://ccfa.fr/wp-content/uploads/2018/09/analyse\_statistiques\_2018\_fr.pdf

#### **FISCAL**

Cotisation foncière des entreprises / Cotisation minimum : actualisation, pour 2018, du barème de la base minimum et exonération de plein droit de cotisation minimum en faveur des redevables réalisant moins de 5 000 euros de chiffre d'affaires ou de recettes

La loi de finances pour 2018 (art. 97) prévoit l'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) minimum en faveur des redevables réalisant un chiffre d'affaire ou de recette inférieur ou égal à 5.000€. Cette exonération s'applique à compter des impositions de CFE dues au titre de 2019.

Cette exonération est étendue à la taxe pour frais de chambre de commerce et d'industrie, ainsi qu'à la taxe pour frais de chambres de métiers et de l'artisanat.

Par ailleurs, les montants de base minimum mentionnés dans le barème de fixation de la

base minimum de CFE prévu au 1 du I de l'article 1647 D du CGI doivent être revalorisés chaque année comme le taux prévisionnel, associé au projet de loi de finances pour l'année, d'évolution des prix à la consommation des ménages, hors tabac, pour la même année. Pour 2018, ce taux prévisionnel est égal à 1 %.

Une actualité BOFIP du 5 septembre 2018 actualise ce barème

Source: Infos MEDEF

Aménagement du régime spécial des fusions et des opérations assimilées au profit d'une personne morale étrangère

Une actualité BOFIP du 3 octobre 2018 explicite la « nouvelle » procédure de rescrit relative aux opérations de fusion, de scission ou d'apport partiel d'actif (L. 80 B, 9° du LPF) issu de l'article 23 de la LFR-2017-II.

Elle institue une nouvelle sécurité juridique en faveur des entreprises concernées par les opérations de restructuration en créant une procédure de rescrit spécifique codifiée au 9° de l'article L. 80 B du LPF permettant à celles qui le souhaitent d'obtenir la confirmation, préalablement à la réalisation de l'opération de fusion, de scission ou d'apport partiel d'actif, que la clause anti-abus prévue par la directive 90/434/CEE du Conseil du 23 juillet 1990 concernant le régime fiscal commun applicable aux fusions, scissions, apports d'actifs et échanges d'actions intéressant des sociétés d'États membres différents ne s'applique pas. À défaut de réponse de l'administration dans un délai de 6 mois, cette confirmation est tacite.

Ces nouvelles mesures s'appliquent aux opérations de fusion ou assimilées réalisées à compter du 1er janvier 2018.

Source: Infos MEDEF

## Guide du Crédit Impôt Recherche 2018

Ce guide, qui ne traite que du crédit d'impôt recherche au titre des dépenses de recherche (CIR-recherche), vise à aider les entreprises à préparer leurs démarches et leur déclaration dans les meilleures conditions. À ce titre, il permet aux entreprises de s'assurer de l'éligibilité de leurs travaux de recherche et développement (R&D) et à déterminer l'assiette des dépenses qui ouvrent droit à l'avantage fiscal. La détermination de l'assiette du CIR peut être décomposée en deux étapes, qui sont détaillées dans ce guide.

Source: Infos MEDEF



Rapport 2018 du Comité de suivi du crédit

## d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le comité en charge du suivi et de l'évaluation du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) vient de publier son 6ème rapport.

Source: Infos MEDEF

#### HSE<sup>2</sup>

Emissions des véhicules : Appel à projets «Innovation et diversification d'entreprises spécialisées dans le diesel»

Un arrêté du 27 septembre 2018 acte l'approbation du cahier des charges de l'appel à projets « Innovation et diversification d'entreprises spécialisées dans le diesel ». Le cahier des charges est consultable sur le site internet de Bpifrance

- : https://www.bpifrance.fr et celui du secrétariat général pour l'investissement
- : https://www.gouvernement.fr/vous-avez-un-projet-consultez-les-aap.

Arrêté du 27 septembre 2018 relatif à l'approbation du cahier des charges de l'appel à projets « Innovation et diversification d'entreprises spécialisées dans le diesel »

Mots clés : diesel, émissions polluantes des véhicule, appel à projet, ...

# Economie circulaire : Publication d'une norme expérimentale sur l'économie circulaire

L'Afnor a publié lundi 15 octobre, la première "norme expérimentale" sur l'économie circulaire.

Cette norme volontaire propose "un mode opératoire applicable à tout type de structure ou de territoire" Elle croise la dimension environnementale, économique et sociétale du développement durable avec sept domaines d'action de l'économie circulaire : approvisionnement durable, écoconception, symbiose industrielle, économie de la fonctionnalité, consommation responsable, allongement de la durée d'usage, gestion efficace des matières ou produits en fin de vie.

Cette norme "permet de planifier, de mettre en œuvre, d'évaluer et améliorer un projet d'économie circulaire".

https://www.afnor.org/presse\_octobre2018/publication-premiere-norme-experimentale-economie-circulaire/

Mots clés: Economie circulaire, norme expérimentale, ...

Substances & préparations : REACH, une enquête allemande révèle que seulement 31% des produits chimiques se révèlent conformes au règlement

Une enquête de l'Institut fédéral allemand d'évaluation des risques (Bfr) et de l'Agence allemande de l'environnement, (UBA) publiée en août dernier, met en lumière que seulement 31% des produits chimiques fabriqués ou importés en Europe étaient conformes au règlement REACH, (32% n'étaient pas conformes et 37% nécessitaient des investigations plus approfondies).

REACH Compliance Project "Availability of Health and Environmental Data for High Tonnage Chemicals under REACH" – Data Quality of Environmental Endpoints in Registrations

Mots clés: REACH, dossier d'enregistrement, substance non-conforme, ...

Substances & préparations : REACH, projet d'actualisation du plan d'action continu communautaire (CoRAP)

L'ECHA a publié, le 10 octobre 2018, le Projet d'actualisation du CoRAP pour la période 2019-2021. Ce projet prévoit l'évaluation de 96 substances par les Etats Membres sur la période 2019-2021.

28 substances seront évaluées en 2019, 43 en 2020 et 25 en 2021.

Parmi les substances proposées par l'ECHA, sont présentes notamment les substances suivantes :

- Acétate de vinyle 2019 Lettonie
- Nanotubes de carbone 2019 Allemagne
- Bis (2- propylheptyl) phtalate 2020 Allemagne
- Noir de carbone 2021 France

La version définitive du CoRAP 2019-2021 sera adoptée en mars 2019.

https://echa.europa.eu/fr/-/member-states-to-evaluate-96-substances-in-2019-2021

Mots clés: REACH, substance à évaluer, projet CoRAP 2019-2021, ...

# Substances & préparations : Communication des informations aux centres antipoison, mise à jour du site web

Le site web des centres antipoison a été mis à jour avec de nouvelles pages supports fournissant à l'industrie une aide par étape sur la manière de préparer et de soumettre des informations sur les mélanges dangereux et de respecter leurs obligations au titre de l'annexe VIII du règlement CLP.

https://poisoncentres.echa.europa.eu/fr/steps-for-industry

Mots clés: déclaration d'information, centre antipoison, ...

# Prévention des risques : Prévention des risques d'exposition aux rayonnements ionisants

La Direction générale du Travail (DGT) et l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) ont signé une instruction commune relative à la prévention des risques d'exposition aux rayonnements ionisants. Cette instruction fait suite à la publication, le 4 juin dernier, de deux décrets visant à mieux prendre en compte les risques liés aux rayonnements ionisants dans la démarche générale de prévention des risques professionnels.

L'objet de cette instruction est de présenter et d'expliciter les nouvelles dispositions issues des décrets n° 2018-437 et 2018-438 du 4 juin 2018, ainsi que les dispositions transitoires, en apportant aux agents de contrôle de l'inspection du travail, aux inspecteurs de la radioprotection et aux inspecteurs de la sûreté nucléaire les précisions techniques favorisant une application harmonisée des textes.

INSTRUCTION N° DGT/ASN/2018/229 du 2 octobre 2018 relative à la prévention des risques d'exposition aux rayonnements ionisants (Chapitre Ier du titre V du livre IV de la quatrième partie du code du travail)

Mots clés: Rayonnement ionisant, recommandations, contrôles, ...

Prévention des risques : l'INRS a actualisé le contenu de sa formation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels

Dix ans après son lancement, la formation en ligne de l'INRS « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » vient d'être actualisée.

Cette formation en ligne s'articule autour de 4 modules désormais indépendants : s'initier à la prévention des risques professionnels, comprendre les liens entre travail et santé, comprendre l'accident de travail, participer à l'évaluation des risques professionnels.

Cette formation est en accès libre sur le web de l'INRS, le parcours global est estimé à 2 h par module soit 8h de formation.

https://www.eformation-inrs.fr/formation/8

Mots clés : prévention des risques, formation, ...

Prévention des risques : EUROFOUN a publié un rapport sur l'épuisement professionnel dans les pays de l'UE (burnout)

La Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (EUROFOUND) a publié sur son site web une étude sur le burnout, menée à l'échelle européenne.

Cette étude est composée de quatre parties :

- 1 Prévalence du burnout dans les États membres de l'UE
- 2 Les facteurs liés au travail dans la survenue du burnout
- 3 Les effets du burnout sur le travail
- 4 Les réponses politiques nationales à la question du burnout.

https://www.eurofound.europa.eu/fr/publications/report/2018/burnout-in-the-workplace-a-review-of-data-and-policy-responses-in-the-eu

Mots clés : prévention des risques, burnout, épuisement professionnel, ...

# Prévention des risques : Champs électromagnétiques, l'INRS a publié deux nouvelles brochures

L'INRS a publié deux nouvelles brochures sur la prévention des risques d'expositions des salariés aux champs électromagnétiques.

Ces documents présentent, pour le premier, les effets potentiels des champs électromagnétiques sur les travailleurs équipés de dispositifs médicaux, la réglementation en vigueur, ainsi que les mesures de prévention applicables en entreprise et, pour le second, les principes de fonctionnement de la radio-identification (RFID) et la démarche à suivre pour l'évaluation du risque électromagnétique.

La fiche ED 4267

La fiche ED 4217

Mots clés : prévention des risques, champs électromagnétiques, ...

# Certificat d'Economies d'Energie : Annulation de certificats d'économies d'énergie

Trois décisions du Ministre de la transition écologique et solidaire publiées au mois d'octobre 2018, ont annulé un volume de certificats d'économies d'énergie déposés par différentes sociétés :

- Décision du 5 juillet 2018 portant sanction dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie ECOFINERGY annulation de 5 637 360 kWh cumac.
- Décision du 18 juillet 2018 portant sanction dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie VOS TRAVAUX ECO annulation de 45 147 600 kWh cumac.
- Décision du 24 juillet 2018 portant sanction dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie OBJECTIF 54 annulation de 10 895 663 kWh cumac.

Mots clés : CEE, Economie d'énergies, ...



Pour tout savoir sur le GPA, visitez notre site!

www.autoplasticgate.com



